



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles
5 route du miroir – Theil-sur-Vanne
89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE
Tél : 03 73 74 95 80
mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2025

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et cinq et le 16 décembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 8 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la maison des associations de Vareilles.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Sylvie MOSIMANN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Michaël LAVENTUREUX.

Pouvoir : Marie-José MASSON pour Luc MAUDET et Bernard COQUILLE pour Bernard ROMIEUX.

Absent excusé : Henri TROESCH

Absents : Angélique SCHNEIDER, Sophie MARTHELOT, Olivier BRAULT,

12 conseillers présents et 2 représentés le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

Élection du secrétaire de séance ;

- Approbation de la séance du 18 septembre 2025 ;
- Personnel :
 - Adhésion contrat groupe avec le CDG ;
 - Protection sociale complémentaire santé ;
 - Provaé (santé au travail) : convention ;
- Affectation du résultat 1068 de 2024 ;
- Débat d'orientation budgétaire 2026 ;
- Participation au syndicat de gendarmerie ;
- Décisions modificatives du budget 2025 ;
- Questions diverses.

Bernard ROMIEUX est élu secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 septembre 2025

A la lecture du PV de la réunion du 18 septembre 2025, Louis Boucheny fait remarquer que, pour les affouages, ce ne sont pas des coupes de bois mais des décloisonnements.

Monsieur Huver fait remarquer qu'il avait souhaité que soit rajouter au PV validé par le secrétaire de séance le texte suivant :



Francis HUVER est favorable à la réhabilitation du logement communal de Vareilles. Il rappelle que le Diagnostic DPE établi le 21/12/2023 (et valable jusqu'au 20/12/2033) le classe en "E". Par conséquent, il peut être loué en l'état jusqu'en fin décembre 2033, date à partir de laquelle il faudrait éventuellement envisager des travaux complémentaires pour redescendre à la classe "D".

Francis HUVER souligne que de nombreux habitants de Vareilles ne comprennent pas pourquoi le logement communal n'est plus loué alors que la commune peine à trouver les recettes nécessaires à équilibrer son budget de fonctionnement. Pour mémoire, le dernier montant du loyer mensuel s'élevait à 519€ et les travaux de remplacement des radiateurs étaient de l'ordre de 3000€.

De son côté, Luc MAUDET réaffirme qu'il n'est pas favorable à louer une partie du bâtiment municipal car cela impose de sécuriser les portes d'accès à la Mairie et à la salle du conseil. et d'avoir des compteurs d'eau et d'électricité indépendants, sans parler du problème de stationnement des voitures appartenant aux locataires.

Après avoir entendus les arguments de chacun, 6 conseillers municipaux sur les 12 présents se sont dit favorables à poursuivre l'étude de réhabilitation du logement (Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Guy LAMARRE, Claudine LECLERC, Marie-José MASSON et Maryse BOURGEOIS). Il a donc été décidé que Francis HUVER présentera lors du prochain conseil municipal, un projet financier des travaux à réaliser et son amortissement."

Compte tenu de ces précisions et des erreurs matérielles (absence des tableaux comparatifs) sur le PV du 18 septembre envoyé aux conseillers, le vote de ce PV sera soumis aux voix à la prochaine réunion de conseil municipal.

ADHESION CONTRAT GROUPE AVEC LE CDG

En raison d'une diversification importante de ses missions complémentaires, le CDG 89 proposait 9 conventions différentes aux collectivités.

Dans un souci de facilitation de l'accès à ces missions complémentaires, le CDG 89 propose de recourir à une convention cadre unique d'accès aux missions complémentaires.

L'adhésion à cette convention cadre unique n'engendre aucun coût supplémentaire pour les collectivités.

A l'unanimité les 14 conseillers présents ou représentés approuvent l'adhésion de la commune à cette convention unique de la CDG.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE

Les risques santé (la complémentaire santé intervient en complément de la sécurité sociale pour les frais médicaux : soins, consultations, hospitalisation...) : la mise en place d'une participation devient obligatoire avec un montant minimum de 15 € mensuel brut par agent à compter du 1er janvier 2026.

Cela concerne tous les agents (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou de droit privé). Le Centre de Gestion de l'Yonne vous propose pour répondre à cette obligation par un contrat collectif à adhésion facultative avec la « Mutuelle Nationale Territoriale ».

A l'unanimité les 14 conseillers présents ou représentés approuvent l'adhésion de la commune au contrat collectif à adhésion facultative de la « Mutuelle Nationale Territoriale » proposé par le Centre de Gestion.



PROVAE (SANTE AU TRAVAIL) : CONVENTION

L'association Provae (Santé au travail) propose la mise en place d'une convention qui vise à satisfaire les obligations en matière d'hygiène, de sécurité, de prévention et de médecine professionnelle ainsi que la tarification (124€ HT / agent)

A l'unanimité les 14 conseillers présents ou représentés approuvent l'adhésion de la commune à cette convention avec la PROVAE.

PARICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES D'UN ENFANT DE LA COMMUNE EN CLASSE ULIS

A l'unanimité les 14 conseillers présents ou représentés approuvent la participation de la commune aux frais scolaires d'un enfant de la commune en classe CP ULIS à Sens pour l'année 2024-2025. Les frais de scolarité s'élèvent à 992 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 1068 DE 2024

A l'unanimité les 14 conseillers présents ou représentés approuvent l'affectation des résultats suivants :

TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT AVANT REPORT	180 216.35
TOTAL DEPENSE INVESTISSEMENT	219 422.57
RESULTAT	-39 206.22
REPORT	35 947.03
RESULTAT APRES REPORT	-3 259.19

TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT AVANT	1 368 458.26
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 313 319.70
RESULTAT AVANT REPORT	55 138.56
REPORT	37 943.07
RESULTAT	93 081.63
A reverser au budget d'investissement pour l'équilibre	3 259.19
Excédent résultat de fonctionnement	89 822.44

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le bilan 2025 devrait être sensiblement équilibré une fois le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement effectué.

Le budget 2026 devra être construit par le futur conseil municipal qui devra définir ses choix politiques et budgétaires.

Monsieur le Maire propose de réaliser un budget provisoire pour permettre de travailler jusqu'au vote de ce budget qui sera réalisé par décisions modificatives.

Un grand nombre de postes de recettes reste aléatoires (impôts locaux, dotation forfaitaire, dotations de solidarité...).

Monsieur le Maire propose de repartir sur les chiffres réalisés de 2025.

Les dépenses de personnel seront réduites (activités périscolaires et extrascolaires) ainsi que les autres charges de gestion courante.

Un projet de budget dans ce sens sera proposé lors d'un conseil municipal en janvier 2026.



REHABILITATION LOGEMENT COMMUNAL DE VAREILLES

Francis HUVER présente un projet financier des travaux pour réhabiliter le logement communal de Vareilles avec son amortissement

Pour Rappel :

- Le Diagnostic DPE établi le 21/12/2023 (et valable jusqu'au 20/12/2033) classe en "E" le logement communal de Vareilles. Par conséquent, il peut être loué en l'état jusque fin décembre 2033.
- Le logement dispose d'un compteur électricité indépendant de la Mairie.
- Le logement dispose d'un compteur d'eau indépendant de la Salle des fêtes.

Amortissement des radiateurs électriques à remplacer :

- Offre de prix BAUDRY en date du 13 octobre 2025, pour la fourniture des radiateurs électriques : 2393,30 € TTC
- Dernier montant du loyer mensuel : 519,00 €.
- Durée d'amortissement des radiateurs : 5 mois

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire aussi :

- De reprendre l'alimentation des toilettes de la mairie à partir du compteur de la salle des fêtes.
- De changer les deux portes palières de la mairie au rez-de-chaussée et la porte du logement à l'étage pour les sécuriser.
- De refaire l'alimentation en eau à partir de la rue vers le logement (fuite importante).
- De vérifier la conformité de l'assainissement non collectif actuel avec le logement et les bâtiments communaux.

Le conseil municipal valide ce projet par six voix pour (Francis Huver, Louis Boucheny, Claudine Leclerc, Magalie Thérouté, Guy Lamarre, Maryse Bourgeois) cinq abstentions (Luc Maudet, Martine Vajou, Michaël Laventureux, Laétitia Berthelin et Sylvie Mosimann), une voix contre (Bernard Romieux).

Il sera nécessaire d'inscrire ces travaux dans le budget 2026.

PARTICIPATION AU SYNDICAT DE GENDARMERIE

D'importants travaux sont à réaliser sur le bâtiment gendarmerie à Villeneuve l'Archevêque
Le syndicat de gendarmerie demande une avance de 25 000 €.

A l'unanimité les conseillers présents ou représentés approuvent la répartition suivante :

- 50% soit 12 500 € pour la commune de Villeneuve l'Archevêque
- 50% pour les autres communes du syndicat soit 4 697 habitants
- Et la participation pour 568 habitants des Vallées-de-la-Vanne (Chigy + Vareilles) pour un montant de 1 511,60 €

DECISION MODIFICATIVES DU BUDGET 2025

A l'unanimité les conseillers présents ou représentés approuvent les décisions modificatives suivantes :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 615231		5 000,00	Entretien de voirie
D F 012 6411		15 000,00	Personnel titulaire
D F 012 6413		15 000,00	Personnel non-titulaire
D F 65 65568	35 000,00		Autre contributions (SIVOS)



QUESTIONS DIVERSES

Vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 3 janvier à 11 heures salle des fêtes de Vareilles.

Mutuelle communale

Il n'y a plus de contrat de mutuelle santé entre une quelconque société d'assurance et la commune.

Peinture chaussée

Les dents de requin sur le ralentisseur, rue de l'éable, seront repeintes. Francis Huver vérifiera avec l'UTS de Sens la possibilité de matérialiser le passage piéton au pied du ralentisseur.

Reprise des éclairages publics

Ce travail est en cours

Réalisation de trottoirs

En précision du compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2025 et pour rappel, la réalisation des trottoirs programmés concerne :

- L'élargissement du trottoir devant le 25 rue des Vallées aux Vallées de Vareilles.
- La réalisation de la couche de forme en GNT du trottoir devant le 13 rue de l'Erable à Vareilles
- Les travaux pour rendre la banquette accessible aux piétons route du Miroir, à gauche, sortie de Theil vers Vareilles.

Rebouchage des trous dans la chaussée

Les trous dans la chaussée seront comblés en grave émulsion et les ornières en banquette seront comblées en gratis de route dès que le temps le permettra.

Signalisations jardinières des chicanes de ralentissement

Il est prévu de signaler ces jardinières par des leds.

France Services

France services fonctionne depuis près de deux mois et encore pendant un mois avec seulement deux conseillères. Malgré les difficultés, elles ont pu assurer le travail. Qu'elles en soient remerciées.

Monsieur le Maire recherche les possibilités pour renforcer l'effectif.

La séance est levée à 20 heures 30